PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ, le directeur général de ladite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, le lundi 5 mai 2025 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112 Ascot Corner. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

Nature et effets :	Demande numéro 2025-04-0001, produite le 2025-04-02, ayant pour effet : De permettre de ne pas aménager une bande engazonnée de trois mètres en bordure de la route 112 et l'abribus comme l'exige le Règlement de zonage 642.
Identification du site concerné :	Lot numéro 2 923 331 4483, ROUTE 112 Cadastre du Québec Municipalité d'Ascot Corner Circonscription foncière de Sherbrooke

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ *à Ascot Corner ce 14e jour d'avril de l'an deux mille vingt-cinq.*

Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, *Jonathan Piché, directeur général* de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 14e jour d'avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14e jour d'avril 2025.

Directeur général